

Regroupement des actions VISIOMED GROUP pour renforcer l'attractivité et réduire la volatilité de l'action

- 1 action nouvelle regroupée contre 40 anciennes
- Mise en œuvre des opérations de regroupement à compter du 18 février 2020
- Premier jour de cotation des actions regroupées le 19 mars 2020

Paris, le 3 février 2020

VISIOMED GROUP (FR0011067669 – ALVMG) annonce la mise en œuvre du regroupement des actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle contre 40 anciennes, approuvé par la 16ème résolution adoptée lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2019.

Ce regroupement vise à permettre au groupe de renouer avec un cours de Bourse plus conforme aux standards du marché et aux attentes des investisseurs, tout en tendant à réduire la volatilité du titre.

Les opérations de regroupement débuteront le 18 février 2020 et prendront effet le 19 mars 2020, premier jour de cotation des nouvelles actions VISIOMED GROUP regroupées. Selon les termes de l'avis de regroupement des actions publié ce jour au Bulletin des Annonces légales obligatoire (BALO), les principales caractéristiques du regroupement sont les suivantes :

- Nombre d'actions soumises au regroupement : 574 618 062 actions
- Valeur nominale unitaire de l'action : 0,02 €
- Code ISIN des actions anciennes : FR0011067669
- Parité d'échange : 1 action nouvelle contre 40 anciennes
- Nombre d'actions à provenir du regroupement : 14 365 451
- Valeur nominale de l'action post regroupement : 0,80 €
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR0013481835

Cette opération sera sans incidence sur la valeur des titres VISIOMED GROUP détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. En pratique, chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action nouvelle pour chaque bloc de 40 actions anciennes.

Les actionnaires détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 40 n'auront aucune démarche à effectuer. Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions formant un multiple de 40 devront gérer leurs rompus en achetant ou en cédant, jusqu'au 18 mars 2020, directement sur le marché des actions VISIOMED GROUP afin d'obtenir un multiple exact de 40. Passé ce délai, l'actionnaire qui n'aurait pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 40 sera indemnisé à hauteur de ses rompus restants dans un délai de 30 jours à compter du 19 mars 2020 par son intermédiaire financier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce regroupement, VISIOMED GROUP a également informé les porteurs de bons de souscription d'actions (« **BSA** ») et d'obligations convertibles en actions (« **OCA** ») de la suspension temporaire de la faculté d'exercice de leurs BSA et de leurs OCA à compter du 10 février 2020 jusqu'au 25 mars 2020. L'avis relatif à la suspension de l'exercice des BSA et des OCA a été publié ce jour au BALO.

Les actions VISIOMED GROUP existantes seront radiées du marché Euronext Growth Paris le 18 mars 2020 et les actions nouvelles provenant du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à compter du 19 mars 2020, premier jour de cotation. Le cours d'ouverture des actions nouvelles issues du regroupement correspondra au prix de clôture du dernier jour de négociation des actions anciennes, soit le 18 mars 2020, multiplié par 40.

Le code mnémonique restera toutefois inchangé (ALVMG).

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès d'Euronext Paris.

DATE	
Lundi 10 février 2020	Début de la suspension de l'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital
Mardi 18 février 2020	Début des opérations de regroupement
Entre le mardi 18 février 2020 et le mercredi 18 mars 2020	Possibilité pour les actionnaires d'acheter et de vendre des actions afin d'obtenir un nombre d'actions sans rompus
Mercredi 18 mars 2020	Réalisation du regroupement d'actions
	Dernier jour de cotation des actions de 0,02 € de valeur nominale
A partir du jeudi 19 mars 2020	Indemnisation des actionnaires ayant des rompus par leur établissement bancaire
Jeudi 19 mars 2020	Radiation des actions de 0,02 € de valeur nominale
	Première cotation des actions regroupées de 0,80 € de valeur nominale
Vendredi 20 mars 2020	Record date pour la livraison des actions regroupées
Lundi 23 mars 2020	Livraison des actions regroupées
Mercredi 25 mars 2020	Reprise de l'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

À propos de VISIOMED GROUP

Fondé en 2007, VISIOMED GROUP développe et commercialise des produits et des services de santé innovants centrés sur les usages. Sa mission : mettre l'innovation au service de la santé de tous, en partant des besoins de chacun

BewellConnect®, sa filiale santé connectée, concentre aujourd'hui tous les savoir-faire de VISIOMED GROUP en matière d'e-santé pour le grand public comme pour les acteurs du monde de la santé avec un écosystème complet de solutions qui améliorent la prévention, la prise en charge et le suivi médical. Elle a développé et commercialise notamment **VisioCheck®**, la 1ère station de téléconsultation mobile et connectée de moins de 300 grammes Basé à Paris, VISIOMED GROUP s'appuie sur une équipe de près de 60 collaborateurs à fin 2019. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de près de 9 M€ en 2018. Ses produits sont distribués dans 35 pays. Lauréat du Pass French Tech 2016/2017 et membre de la FrenchTech, VISIOMED GROUP est coté sur Euronext Growth (ALVMG). Plus d'informations sur <u>visiomed-group.com</u> et <u>www.bewell-connect.com</u>







CONTACTS

ACTUS finance & communication

Jérôme FABREGUETTES-LEIB

Relations Investisseurs

Mail: visiomed@actus.fr Tel: 01 53 67 36 78

Alexandra PRISA

Relations Presse financière

Mail: aprisa@actus.fr Tel: 01 53 67 36 90

© Visiomed Group SA 2019. Les marques citées sont la propriété de leurs auteurs respectifs. Reproduction interdite même partielle sans autorisation préalable.